ENM ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR DE FORMATION (MAGISTRAT)

Département des formations professionnelles spécialisées - Profil civiliste

Intitulé du poste :	Coordonnateur de formation (1 poste vacant)
Organisme de rattachement :	Ministère de la justice - Direction des services judiciaires - Ecole nationale de la Magistrature
Employeur :	Ecole nationale de la magistrature
Localisation :	8 rue Chanoinesse – 75004 Paris
Poste profilé :	**Département des formations professionnelles spécialisées – Profil civiliste**

PRESENTATION DE L'ENM :

L'Ecole nationale de la magistrature, établissement public administratif doté d'un budget autonome de l'ordre de 50 millions d'euros pour l'exercice 2026, se répartit sur quatre sites distincts, deux situés à Bordeaux, siège de l'Ecole et de la direction des recrutements, de la formation initiale et de la recherche, l'autre localisé à Paris où se trouve la direction de la formation continue, des relations internationales et des formations professionnelles spécialisées. L'ENM, qui compte aujourd'hui 250 emplois équivalents temps plein, est dirigée par une directrice qui met notamment en œuvre la mission pédagogique de l'Ecole et les délibérations de son conseil d'administration.

L'approche pédagogique mise en œuvre par l'ENM repose sur l'existence de huit pôles de formation, communs à la formation initiale et à la formation continue, et dans lesquels l'apprentissage des techniques des différents métiers (substitut, juge d'instruction, juge des enfants, juge des contentieux de la protection…), coexiste avec une logique d'acquisition transversale des compétences (éthique et déontologie, culture institutionnelle, entretien judiciaire et communication, prise de décision…).

Soucieuse de bénéficier de regards croisés sur ses contenus pédagogiques, l'ENM profite du concours de plusieurs personnalités reconnues ayant la qualité de doyens des enseignements. Chacun d'eux est rattaché à l'un des huit pôles de formation :

Humanités judiciaires : **Joël MORET-BAILLY**, professeur de droit privé et sciences criminelles

Processus de décision et de formalisation de la justice civile : **Natalie FRICERO**, professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'université de Nice-Côte d'Azur

Processus de décision et de formalisation de la justice pénale : **Laure BECCUAU**, procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Paris

Communication judiciaire : **Nicolas JACQUET**, procureur général près la Cour d'appel de Toulouse

Administration de la justice : **Stéphane HARDOUIN**, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Créteil

Dimension internationale de la justice : **Nicolas GUILLOU**, juge à la Cour pénale internationale

Environnement judiciaire : **François de SINGLY**, sociologue, professeur émérite de sociologie à l'université de Paris

Pôle économique, social et environnemental : **Stéphanie FOUGOU**, ancienne présidente de l'Association Française des Juristes d'Entreprise.



DESCRIPTION DU POSTE :

Le poste à pourvoir est celui de **coordonnateur de formation** au sein du **département des formations professionnelles spécialisées basée à Paris.**

Le département des formations professionnelles spécialisées est chargé de la formation initiale et/ou continue de 11 publics, soumis pour la plupart à une obligation de formation :

- Les juges consulaires, dont la formation initiale et continue est obligatoire depuis 2018
- Les assesseurs exploitants agricoles
- Les conciliateurs de justice, soumis depuis 2019 à une obligation de formation initiale et continue et qui devront suivre, à compter du 1er janvier 2028, une journée de formation continue obligatoire par an, suite au décret n° 2026-74 du 12 février 2026
- Les magistrats à titre temporaire en formation initiale

- Les conseillers prud'hommes, dont la formation initiale obligatoire est assurée par l'ENM depuis 2019
- Les assesseurs des pôles sociaux des tribunaux judiciaires et de la cour d'appel d'Amiens, dont la formation initiale obligatoire est assurée par l'ENM depuis 2019
- Les délégués du procureur
- Les experts judiciaires chargés de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme qui, depuis le décret du 27 novembre 2020, peuvent suivre à l'ENM une formation aux enjeux spécifiques de cette prise en charge
- Les assistants spécialisés et assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme
- Les attachés de justice depuis le décret du 26 septembre 2022
- Les avocats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles comme assesseurs des cours criminelles départementales (loi organique du 23 juillet 2026).

Dirigé par une sous-directrice, le département compte 26 emplois au total comprenant outre la sous-directrice onze magistrats coordonnateurs de formation, une cheffe de service et son adjointe, quatre assistants de coordination pédagogique et huit gestionnaires pédagogiques.

Le profil recherché est celui d'un magistrat disposant de **solides compétences juridiques en matière civile** qui lui permettront de prendre part à l'activité du pôle de formation des juges consulaires, en lien avec les trois autres magistrats coordonnateurs de formation du département également chargés de ce public. Le pôle, animé par l'un des coordonnateurs de formation, est chargé de la formation initiale et continue des juges consulaires.
Des projets visant à développer les webinaires et les e-learning, actions de formation qui se voudront complémentaires des modules et sessions de formations déjà proposées., sont en cours.

Le coordonnateur de formation aura donc pour missions de participer :

- **<u>aux côtés de ses trois collègues du pôle juges consulaires :</u>**

 - A l'organisation et au suivi de la **formation initiale** des juges consulaires. Ces derniers sont tenus de suivre 8 jours de formation initiale qui se déroulent sous la forme de modules d'une journée :
 Module 1 : organisation judiciaire et déontologie
 Module 2 : procédure civile
 Module 3 : atelier de rédaction du jugement partie 1
 Module 4 : droit des contrats
 Module 5 : responsabilité civile
 Module 6 : cautionnement
 Module 7 : atelier de rédaction du jugement partie 2
 Module 8 : droit des entreprises en difficulté

 Tous les modules sont conçus et actualisés par les coordonnateurs de formation, avec l'aide du service d'appui à la pédagogie de l'Ecole. L'animation des modules est déléguée à des formateurs, magistrats de carrière et/ou juges consulaires. L'organisation de ces formations s'effectue en coordination avec la Conférence générale des juges consulaires de France (CGJCF).

 - A l'organisation et au suivi de la **formation initiale** des assesseurs exploitants agricoles dont la formation est préalable et obligatoire et qui suivent 4 des modules des juges consulaires.

 - A l'organisation et au suivi de la **formation continue** des juges consulaires : élaboration du catalogue annuel de formation continue, organisation des sessions de formation décentralisées, gestion des inscriptions annuelles via le site de l'Offre en Ligne, suivi des formations en lien avec les délégués régionaux de la CGJCF, recherche de directeurs de session, conception - en lien avec eux - des programmes et recherche des

intervenants, en s'assurant de la mise en œuvre des moyens logistiques nécessaires à la bonne exécution des actions de formation (édition-diffusion des programmes, des convocations et des ordres de mission ; réservations de salles, de matériel pédagogique, mise à disposition des ressources documentaires sur la plateforme Moodle etc.), contrôle et évaluation des sessions dans le cadre de la démarche d'amélioration continue Qualiopi, le cas échéant dispense d'enseignements et conception de modules de formation continue ;

- Au développement des projets de formation en distanciel pour les juges consulaires : conception et mise en œuvre de sessions de formation à distance sous forme de webinaires, de classes virtuelles ou de e-learning, conception de nouvelles séquences pédagogiques et/ou adaptation au format distanciel de celles existantes création et gestion d'une plate-forme documentaire.

- Au suivi et à l'évaluation des actions de formation, à l'identification de l'évolution des besoins de formation des juges consulaires et des assesseurs exploitants agricoles, afin d'adapter l'offre de formation qui leur est proposée.

- Au suivi des partenariats en lien avec son portefeuille (notamment le conseil national des greffiers de TC, compagnie nationale des commissaires aux comptes).

- **Le cas échéant, aux nouvelles missions de formation susceptibles d'être confiées au département.**

Par ailleurs, le magistrat pourra être chargé de :

- participer aux missions internationales de l'Ecole : missions d'expertise, formations de formateurs, interventions auprès des délégations étrangères sur la formation continue des magistrats ;
- représenter l'Ecole dans des groupes de travail en particulier auprès de l'administration centrale ou de partenaires institutionnels de l'Ecole ;
- participer à l'ensemble du dispositif de formation des autres publics du département, existant et à venir ;
- effectuer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie.

LOCALISATION :

Il s'agit d'un poste basé Paris. La disponibilité requise rend nécessaire une résidence à Paris ou dans sa proche région. Des déplacements à Bordeaux et en régions sont à prévoir très ponctuellement.

COMPETENCES REQUISES :

Ce poste nécessite :

- Des compétences juridiques solides en matière civile et en procédure civile, dont la rédaction de jugement, ainsi qu'un intérêt pour les contentieux commerciaux.
- Un intérêt certain pour l'activité économique et la vie des entreprises.
 Une capacité au travail en groupe au sein d'une équipe pédagogique structurée avec des profils et compétences variés.
- Un sens du relationnel et un intérêt à participer de manière active aux relations partenariales.
- Un sens aigu de l'organisation et de la conduite de projets.
- De fortes capacités d'adaptation en particulier, aux exigences des fonctions nouvelles de l'ingénierie pédagogique et aux besoins de formation très évolutifs des publics du département et de l'Ecole.
- Un goût pour l'enseignement et la pédagogie et pour les outils de communication (pédagogie numérique, e-formation…). Un intérêt pour les approches innovantes en particulier le Legal Design serait un plus.

- Une connaissance des outils numériques et une appétence à en faire usage (traitement de textes, tableur, logiciel permettant de concevoir des diaporamas d'animation) et le cas échéant des outils d'e-formation.

Le coordonnateur de formation bénéficiera à l'Ecole, d'une formation à la pédagogie.

STATUT :

Détaché pour trois ans renouvelables une fois, au sein d'un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du garde des Sceaux, ministre de la Justice, le coordonnateur de formation est placé sous l'autorité générale de la directrice de l'Ecole, de ses adjoints et du chef de cabinet et sous la supervision directe de la sous-directrice du département des formations professionnelles spécialisées.

Le poste de coordonnateur de formation à pourvoir peut indifféremment être offert à un magistrat du premier grade ou du second grade justifiant d'au moins cinq ans de services effectifs en position d'activité.

En plus des magistrats de l'ordre judiciaire, peuvent être nommés par voie de détachement des fonctionnaires appartenant à des corps ou à des cadres d'emplois de catégorie A dont l'indice terminal se situe en échelle lettre ou au moins à l'indice brut 1217, les militaires appartenant à un corps d'officiers, des administrateurs de l'Assemblée nationale ou du Sénat ou des personnes qui, n'ayant aucune de ces qualités, justifient d'au moins cinq ans de services ou d'activités professionnelles les qualifiant particulièrement pour conduire ou mettre en œuvre des projets pédagogiques ou de formation.

A noter que les magistrats et les fonctionnaires détachés dans un emploi de coordonnateur de formation ou de coordonnateur régional de formation à l'Ecole nationale de la magistrature sont nommés à l'échelon comportant un indice égal, ou à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine. Dans la limite de l'ancienneté exigée pour une promotion à l'échelon supérieur, ils conservent l'ancienneté d'échelon acquise dans leur précédent grade.

Sous réserve qu'ils lui soient plus favorables, il est tenu compte, dans l'emploi de détachement du magistrat ou fonctionnaire, du grade et de l'échelon qu'il a atteint ou auxquels il peut prétendre dans son corps ou cadre d'emplois d'origine, à la suite :
1° De sa réussite à un concours ou à un examen professionnel ;
2° De son inscription sur un tableau d'avancement au titre de la promotion au choix.

MODALITES DE RECRUTEMENT :

Les candidatures doivent être adressées directement à Monsieur **Julien HEUTY, chef de cabinet par intérim de Madame la directrice**, par courrier électronique (cabinet.enm@justice.fr).

Les candidatures doivent également être adressées, par la voie hiérarchique, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, simultanément à :

Madame la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature
10 rue des Frères Bonie
33 080 Bordeaux Cedex

Et à :

Monsieur le directeur des services judiciaires

Poste vacant : prise de poste envisagée à compter du 1er janvier 2028

La nomination est prononcée par arrêté du garde des sceaux, ministre de la Justice, après avis de la directrice de l'Ecole. Les candidatures aux fonctions de coordonnateur de formation ou de coordonnateur régional de formation à l'ENM font l'objet d'un examen préalable par la directrice qui peut écarter toute candidature qui ne répond pas aux conditions définies par l'article 10 du décret n°99-1073 du 21 décembre 1999 ainsi, le cas échéant, que les candidatures qui, de manière manifeste, ne correspondent pas au profil recherché pour l'emploi à pourvoir au regard notamment des qualifications, des compétences attendues et de l'expérience professionnelle acquise. Les candidats dont la candidature n'a pas été écartée sont entendus par une commission de recrutement prévue par l'article 12 du décret n° 99-1073 du 21 décembre 1999 modifié par le décret n°2023-413 du 30 mai 2023, laquelle transmet à la directrice de l'Ecole un avis motivé sur le mérite de chaque candidature.

Pour tous renseignements, personnes à contacter :

Haffide BOULAKRAS

Directeur adjoint

01 44 41 88 23

haffide.boulakras@justice.fr

Caroline GOUDOUNECHE

Sous-directrice du département des formations professionnelles et spécialisées

01 85 56 16 74

caroline.goudouneche@justice.fr

Julien HEUTY

Chef de cabinet par intérim de madame la directrice de l'ENM

05 56 00 10 04

julien.heuty@justice.fr